



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 septembre 2025 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2025 09 15-03- FINANCES-Partenariat entre la commune et la MJC pour le théâtre du Griffon -attribution d'une subvention

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/09/2025
En exercice :	33	
Présents :	20	Affichage de la convocation : 09/09/2025
Pouvoirs :	11	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 16/09/2025
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Brigitte REGIS-MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Brigitte REGIS MOREAU M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD M Gérard DUPLAT donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Philippe LARGE donne pouvoir à M Olivier DEROZARD Mme Genevieve HECTOR donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES M Sylvain BARCET donne pouvoir à Mme Sandrine ARNAUD Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN M Rémi GILLET donne pouvoir à M Daniel MALOSSE		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON M Christian NEUVILLE		

Mme Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Subvention pour le Théâtre GRIFFON

Dans le cadre de la convention 2024-2027, la commune de Vaugneray apporte son soutien à la MJC dans la programmation, la gestion, l'animation de manifestations culturelles de la salle de spectacle dénommée « Théâtre Le Griffon ».

Aux termes de cette convention, la commune octroie une subvention de fonctionnement à la MJC faisant l'objet de deux versements :

- Un premier versement couvrant la totalité des charges relatives à la publicité, aux publications et aux relations publiques prévues au budget prévisionnel pour la nouvelle saison culturelle et 40 % des autres charges.
- Un second versement couvrant 60 % des charges restantes prévues au budget prévisionnel.

En 2024-2025, la MJC sollicitait une subvention à hauteur de 43 150,00 €.

Pour la prochaine saison 2025-2026, le nombre de spectacles sera de 10.

La participation demandée est de : **44 150,00€**

Cette subvention fera l'objet d'un premier versement d'un montant de 17 748.60 € détaillé comme suit :

100 % des charges "publicité, publications et relations publiques"	1 901, 00 €
40 % des autres charges, soit [(44 150 € - 1901 € = 42 249 € × 0,40]	16 899,60 €
Excédent saison 2024/2025	- 1 052,00€
TOTAL PREMIER VERSEMENT	17 748,60 €

Le solde de la subvention pour un montant de 25 349,40€ (42 249,00 x 0,60) sera versé à l'issue du vote du budget primitif 2026.

1. Définition du coût d'intervention du technicien

Concernant l'intervention du technicien dans le cadre des locations de la salle, les tarifs proposés pour la prochaine saison sont les suivants :

Coût horaire : 36,75 €

Forfait journée : 294,00 €

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :***

2 Abstentions

29 suffrages exprimés :

29 voix Pour

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DÉCIDE	d'accorder une subvention de 17 748,60 € à la MJC de Vaugneray au titre du premier versement pour la saison culturelle 2025-2026.
FIXE	les tarifs du coût horaire du technicien dans le cadre de la location de la salle à 36,75 € et du forfait journée à 294,00€.
DIT QUE	ces subventions seront mandatées au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2025

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

17.09.2025
et de la publication en mairie le

17.09.2025
La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2025 09 15-03- FINANCES-Partenariat entre la

Objet de l'acte : commune et la MJC pour le théâtre du Griffon- Attribution d'une subvention

Date de décision: 15/09/2025

Date de réception de l'accusé 17/09/2025
de réception :

Numéro de l'acte : 2025091503_03

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20250915-2025091503_03-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5 .3

Finances locales

Subventions

Subventions accordées à des associations

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 2025 09 15-03- FINANCES-Partenariat entre la commune et la MJC pour le théâtre du Griffon -attribution d'une subvention.pdf (99_DE-069-200047785-20250917-2025091503_03-DE-1-1_1.pdf)